

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le ministre d'Etat

Paris, le

22 DEC. 2017

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez appelé mon attention sur la situation des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État suite à la mise en œuvre du protocole PPCR (Parcours professionnel, carrières et rémunérations).

Dans les services, des difficultés m'ont été signalées, liées à la création du grade C2 regroupant des encadrants et des non encadrants, ainsi que des ambiguïtés issues de la dénomination du nouveau grade C2 tant sur les fonctions que sur le régime indemnitaire.

Compte tenu de ces difficultés, il semble nécessaire de faire évoluer le statut des personnels d'exploitation afin de corriger les effets négatifs induits par la mise en œuvre du protocole PPCR sur l'organisation fonctionnelle de ce corps très spécifique. A cet égard, je vous confirme l'engagement pris en 2016 relatif à la promotion de 850 chefs d'équipe au grade de chef d'équipe d'exploitation principal en deux années. En outre, je vous informe avoir introduit une demande pour bénéficier en 2018 d'un taux de promotion supplémentaire permettant de promouvoir tous les chefs d'équipes exerçant des fonctions d'encadrement ou ayant antérieurement réussi l'examen professionnel.

Enfin, je vous informe avoir également demandé à mes services de porter une demande de modification du statut comportant :

- le changement de dénomination du grade C2 en « agent d'exploitation principal » ;
- la reformulation de l'énoncé des missions des agents de grade C2 ainsi que celles des chefs d'équipe principaux (grade C3) ;
- la possibilité, par dérogation, d'organiser un examen professionnel pour la promotion au grade C3 en plus du tableau d'avancement ;

Monsieur François DENEUX  
Secrétaire général du SNP2E-FO  
Plot I  
30, Passage de l'Arche  
92055 LA DEFENSE CEDEX

- et des précisions quant à la formation technique des personnels.

Cette adaptation des textes statutaires permettra de mettre en cohérence les missions avec l'organisation des services. Mon souhait est de garantir à ces personnels un cadre statutaire plus adapté et favoriser, en reconnaissance de leurs compétences, des parcours professionnels valorisants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes meilleures salutations.



Nicolas HULOT